

Les graves enjeux du projet de loi bioéthique

Suivez le débat avec **Généthique**

Le processus parlementaire - TEXTE DU PROJET DE LOI



1 Recherche sur l'embryon humain

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Facilitation des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) régime déclaratif simplifié (Article 14)
Industrialisation de la production de CSEh pour les laboratoires pharmaceutiques

Allongement de la durée de culture des embryons in vitro jusqu'à 14 jours, et jusqu'à 21 jours pour les recherches sur le développement embryonnaire (Article 14)
Vers l'utérus artificiel ?

Embryons donnés à la recherche : Suppression du contrôle, par l'Agence de Biomédecine (ABM), du consentement des parents (Article 14)

CONTOURNEMENT de L'INTERDIT de créer des embryons pour la recherche

Autorisation de créer des embryons transgéniques (Article 17)
Rend possible la création d'embryons génétiquement modifiés avec l'utilisation de CRISPR Cas9, ou la FIV à trois parents

Autorisation de créer des chimères embryon animal-embryon humain.
Intégration de CSEh dans l'embryon animal suivi d'un transfert dans l'utérus de la femelle = franchissement de la barrière des espèces (Article 17)

Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) (Article 14)
Satisfaire les demandes en gamètes de l'industrie de la procréation

Confirmation du régime de recherches sur l'embryon menées dans le cadre de l'AMP (Article 14)
Un cadre pour faire naître des bébés après manipulation, à l'exception des bébés génétiquement modifiés

2 Recherche sur les cellules pluripotentes induites (iPS)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Autorisation de créer des embryons chimères animal-iPS humaines. (Article 17)
Franchissement de la barrière des espèces

Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules iPS (Article 15)

3 Diagnostic Prénatal (DPN)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension du DPN à une enquête génétique chez les parents en cas de découvertes fortuites lors des examens habituels (Article 19)

4 Diagnostic Préimplantatoire (DPI)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension du DPI aux aneuploïdies (DPI-A) (Rejeté en 1ère lecture à l'Assemblée mais introduit en commission par le Sénat (Article 19 ter)
Aggravation de la traque de la trisomie 21 avant la naissance - Etablissement d'une norme génétique - Acceptation collective de l'eugénisme.

Réintroduction de la technique du « bébé médicament » (DPI-HLA)
Sélection des embryons à faire naître en fonction de ses caractéristiques génétiques et de sa compatibilité avec son frère ou sa sœur. (Article 19 bis)

5 Interruption Médicale de Grossesse

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Suppression du délai de réflexion « d'au moins deux semaines » (Article 20)

Instauration d'un nouveau motif d'avortement intitulé « interruption volontaire partielle d'une grossesse multiple » (Article 20)

Suppression de la clause de conscience spécifique attachée à l'interruption médicale de grossesse (Article 21)

Suppression de l'obligation de consulter l'autorité parentale pour les jeunes femmes mineures qui procèdent à une IMG (Article 21)

6 Procréation Médicalement Assistée

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules (Article 1)
Suppression du père réintroduction du critère d'infertilité pour les couples homme-femme

Autorisation du recours au double don de gamètes (Article 1)
Négation du lien génétique

Auto conservation des gamètes (Article 2)
Banalisation de la conception par PMA

Pris en charge par la sécurité sociale

Don de gamètes : Suppression du consentement du conjoint du donneur (Article 2)

Accès aux origines pour les enfants nés d'un don de gamètes (accès à l'identité du donneur si consentement exprimé de ce dernier) (Article 3)

Création d'un nouveau mode de filiation basé sur la volonté (Article 4)
Risque d'ouverture à la multiparentalité

7 Gestation pour autrui (GPA)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Interdiction de la transcription totale de l'acte de naissance ou du jugement étranger établissant la filiation d'un enfant né d'une GPA lorsqu'il mentionne comme mère une autre femme que celle qui a accouché, ou deux pères. (Article 4 bis)